Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601295-20260915-06092026-DE

COMMUNE DE MENEAC
MAIRIE
10 RUE DE LA REPUBLIQUE
56490 MENEAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation :

08/09/2026

Le **15 Septembre 2026**, le conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PICHARD, Maire.

Présents : Mme CONOIR, Mr LIMOUX, Mme RISSEL, Mr CHAUMORCEL, Mme MAINGUY, Mr RIO, Mme TUAL, Mr GUEHENNEUX, Mme MOISAN, Mr GRIPPON, Mme GOUPIL, Mr BOISSINOT, Mme TERRAT, Mr BARRE, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mr RIO Mickaël

Objet de la délibération :

06/09/2026 : Acquisition foncière : proposition d'acquisition de la parcelle XB 004

Considérant la révision du PLU engagée par la délibération n°13/09-2021 en date du 24 septembre 2021,

Considérant le débat du Plan d'Aménagement et de Développement Durable par la délibération n°16/04-2025,

Considérant la nécessité d'avoir une réserve foncière pour un développement urbain futur,

Considérant que la parcelle XB 004 se situe dans la continuité du lotissement Merlin l'Enchanteur et enclavée entre la Rue du Tertre Mérot et la rue de la Croix Verte

Considérant les négociations entamées avec les propriétaires et le locataire de la parcelle

Suite à la négociation, les propriétaires donnent leur accord pour rétrocéder la totalité de la parcelle XB004 aux conditions suivantes :

- Vente de 20 000 m² au prix de 5€ le m²
- Vente du reste de la parcelle au prix de 5 € le m² avec les clauses suivantes :
    1. Limitation dans le temps (à définir)
    2. Condition suspensive stipulant que la superficie restante devienne constructible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **Valide** l'acquisition de la parcelle XB 004 au prix de 5 le m² et les conditions d'achat du reste de la parcelle
- ✓ **Autorise** Mr Le Maire à signer les documents affairant à l'acquisition de la parcelle

VOTE :

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 21/09/2026

Et publication ou notification du : 21/09/2026

Le Maire

Mr PICHARD Michel